

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 3 mars 2009

CG 09/1^{ère}/V-10

**REVENU MINIMUM D'INSERTION
REMISES GRACIEUSES**

Comme lors de chacune de nos réunions, et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation une liste de titres de recettes, émis pour la plupart sur les précédents exercices, qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

J'ai, en effet, été saisi de requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances pour un montant de 4 543 € et, eu égard à la situation des demandeurs, j'ai été amené à accorder une remise gracieuse partielle ou totale.

La procédure en la matière conduit donc à l'annulation ou à la réduction des titres de recettes mentionnés en annexe, sur laquelle doit se prononcer notre Assemblée.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de mes propositions et inscrire les crédits correspondants à l'article 6731 sous-fonction 5471 du Budget Primitif de 2009.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide les remises gracieuses de titres de recettes ci-annexées, pour un montant global de 4 543 € ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 6731, sous-fonction 5471 du budget primitif de 2009.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

BUDGET PRIMITIF 2009

REMISES GRACIEUSES RMI

<i>IMPUTATION BUDGETAIRE</i>	<i>ANNEE</i>	<i>N° TITRE</i>	<i>MONTANT</i>	<i>A ou R</i>
75311.5471	2006	1348	1 403,59 €	R
	2007	2535	251,33 €	R
	2007	3155	114,32 €	R
	2007	3894	658,97 €	R
	2008	3453	503,39 €	R
	2008	4271	259,17 €	R
	2008	5349	1 257,38 €	R
	2008	5647	94,83 €	R
TOTAL GENERAL.....			4 542,98 €	
Arrondi			4 543,00 €	

Le Président,